

CONTRIBUTION ECRITE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE HAUTE-NORMANDIE

L'articulation des contrats uniques avec la politique régionale de santé constitue un enjeu pour la cohérence et la coordination des politiques publiques. En effet, la politique de la ville facilite une approche intégrée des politiques publiques particulièrement nécessaire à la résolution des problématiques de santé et les actions développées dans ce cadre au titre de l'éducation, de l'habitat ou du cadre de vie peuvent contribuer à la santé des populations concernées. Parallèlement, l'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins participe au renforcement de la cohésion sociale.

Dans ce cadre, la participation de l'ARS au contrat unique s'inscrit dans la continuité de son action dans les quartiers politique de la ville et dans les priorités définies dans la convention du 19 avril 2013 signée par le ministère de la ville avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion.

Les quartiers politique de la ville sont identifiés comme des territoires prioritaires dans le projet régional de santé et bénéficient, à ce titre, d'une attention particulière de l'ARS. Cela se traduit par le soutien aux ateliers santé ville (cofinancement du poste de coordonnateur et des actions déployées dans ce cadre).

Au-delà des ateliers santé ville (ASV), pour les territoires de Saint Etienne du Rouvray et de Rouen, les contrats locaux de santé signés en 2012 et 2014 avec ces communes constituent le cadre de référence pour l'action de l'ARS sur ces territoires et notamment dans les quartiers politique de la ville. Ces contrats ont pour but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, au travers de :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme l'état de santé de la population au niveau local,
- l'accès aux soins, aux services et à la prévention.

A ce titre, l'ARS soutient la mise en œuvre d'un programme d'actions portant sur :

Saint Etienne du Rouvray

- améliorer l'accès aux soins par une meilleure coordination des acteurs, la mise en place de formation pour ces acteurs et une amélioration de la connaissance des dispositifs pour la population.
- poursuivre les actions de lutte contre le surpoids et l'obésité auprès de la population par des actions dans les écoles primaires et la promotion de l'activité physique.
- renforcer les interventions de prévention et de prise en charge des conduites addictives par des actions dans les établissements scolaires et dans les quartiers.

- éviter l'isolement et retarder les effets du vieillissement par des actions favorisant l'activité physique, une amélioration de la prise en charge des personnes vieillissantes et un accompagnement de l'entourage.
- Aider les personnes en situation de fragilité par la mise en place d'un accompagnement psychosocial.
- Amélioration de l'habitat, lutte contre l'habitat indigne et résorption de l'habitat insalubre

L'évaluation du CLS de Saint Etienne du Rouvray, qui sera réalisée en 2015, doit permettre d'élaborer un nouveau contrat en 2016. En fonction des résultats, le plan d'actions sera adapté et ce plus particulièrement aux besoins des habitants des quartiers politique de la ville.

Rouen :

- Faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la prévention en direction des populations les plus vulnérables par la mise en place d'actions adaptés aux publics en situation de précarité, aux personnes âgées isolées et aux personnes en situation de handicap.
- Coordonner les acteurs de santé et améliorer la continuité de la prise en charge par une meilleure coordination des acteurs, le développement du travail en réseau et la mise en place de formation pour ces acteurs.
- Développer les actions de prévention et d'éducation pour la santé par la mise en place d'un programme d'actions dans les établissements scolaires et dans les quartiers.